

## Flash cultures – N°1 Lundi 10 février 2020

**Starting-bloque : les cuvettes ont été installées en milieu de semaine dernière et les pesées de notre réseau ne sont pas terminées à ce jour. Regrettable car les premiers charançons ont été piégés il y a plus d'une semaine dans les rares cuvettes restées dehors tout l'hiver. Certains colzas s'approchent ou sont déjà au stade D1. Faudra-t-il être dans les starting-blocks dès la mi-janvier à l'avenir, compte tenu du changement climatique ?**

### COLZA :

\* **Stade** : C1 (reprise de végétation) à C2 (entre-nœuds visibles). Les parcelles les plus précoces sont au stade D1 (boutons accolés encore cachés par les feuilles terminales).

\* **Fertilisation azotée** : Le premier apport d'azote a débuté fin de semaine dernière. Il est encore temps de peser son colza si cela n'a pas encore été fait. Ce poids frais de sortie d'hiver, complété si possible par celui d'entrée d'hiver, vous permet de déterminer la dose d'azote totale à apporter et donc votre stratégie. Pour réaliser vos calculs, cliquez sur le lien ci-après [www.regletteazotecolza.fr](http://www.regletteazotecolza.fr). Compte tenu des stades observés, et s'il n'a pas encore été réalisé à ce jour, faites votre premier apport dès que possible. Nous communiquerons la semaine prochaine sur les résultats de notre réseau de parcelles.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février, la dose d'azote totale apportée ne peut excéder 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

\* **Ravageurs** :

Charançon de la tige du colza et charançon de la tige du chou : les premières captures de charançon de la tige du colza (nuisible) ont été réalisées essentiellement dans les environs de Bletterans dans des terres de vallée (Desnes, Ruffey sur Seille et Nance). Ce sont des situations à risque bien connues. Pour le reste du département, seuls des charançons de la tige du chou ont été identifiés.

Captures de la semaine du 4 au 10 février			
Lieu	Organisme	Charançons de la tige du colza (nuisible)	Charançons de la tige du chou (non nuisible)
Sermange	CA 39	0	17
Auxange	CA 39	0	1
Authume	CA39	0	2
Ounans	CA 39	0	1
Belmont	CA 39	0	1
Saint-Aubin	CA 39	0	1
Annoire	CA 39	0	0
Les Hays	CA39	0	0
Les Essards Taignevaux	INTERVAL	2	0
Saint-Lothain	CA39	0	0
Desnes	TERRE COMTOISE	3	0
Le Tartre	CA 39	0	0
Orbagna	CA 39	0	2

Parcelles complémentaires :

- Auxange et Belmont : 1 charançon du chou.
- Ruffey sur Seille : 2 charançons de la tige du colza et Nance 9 charançons de la tige du colza la semaine dernière.

Uniquement dans les situations à risque comme celles citées précédemment et sous réserve de nouvelles captures, il faudra intervenir à partir de la fin de la semaine en conditions favorables. Pour toutes les autres situations, attendre le prochain bulletin. Surveillez vos cuvettes afin de détecter son arrivée.

### Rappel

Pour bien identifier les deux sortes de charançon de la tige, récupérez les individus et faites les sécher sur une feuille de « sopalin » dans une boîte hermétique. Vous n'aurez aucune difficulté à faire la distinction entre les deux charançons :

- charançon de la tige du chou : bout des pattes roux, tache blanche sur le dos entre le thorax et l'abdomen, aspect grisonnant.
- charançon de la tige du colza : bout des pattes noir, plus gros, uniformément de couleur gris-noir.

Larves d'Altises : Vous trouverez en pièce jointe une note d'information régionale faisant le point sur la pression des larves de grosses altises. A lire attentivement. Dans notre département, la pression est très variable. Les dernières berlèses en cours indiquent un nombre de larves variant de 1 larve par pied à plus de 40 par pied selon les parcelles. Fin de semaine dernière, 4 parcelles du réseau considérées à risque ont été traitées avec du Boravi. Des témoins non traités ont été réalisés afin de pouvoir juger de l'efficacité du traitement.

Au champ, une coupe transversale du pied de colza permet de voir les larves d'altises qui parfois sont déjà au cœur du colza. Mais elle ne peut remplacer une berlèse en termes de diagnostic. Voir photos ci-dessous.



*Du plus au moins encourageant*

### **BLE D'HIVER**

#### **\* Désherbage:**

En présence de graminées, le désherbage doit être la priorité et non l'apport d'azote.

Le choix en matière d'antigraminées est assez simple.

D'un côté, les « sulfonylurées » appartenant au groupe B HRAC qui sont des inhibiteurs d'ALS. Pénétrant par les organes souterrains et surtout aériens, leur mode d'action se fait par systémie. Leurs conditions d'efficacité sont liées surtout à une bonne humidité du sol et un temps poussant sans fortes amplitudes thermiques ni gelées matinales. Hygrométrie > à 60 %, température > à 5°. L'utilisation d'adjuvants est très importante. Exemple de produits : Atlantis Pro, Levto WG, ArchipelDuo, Othello, Abak, Octogon, Kalenkoa, Cossak Star...

De l'autre, les « foliaires » ou aussi appelé les « Fop » et les « Den ». Ils pénètrent exclusivement par les organes aériens. Ils appartiennent au groupe A HRAC, et sont des inhibiteurs d'ACCCase. Les conditions d'efficacité sont surtout liées à une bonne hygrométrie (supérieure à 70 %) et à un temps poussant. S'ils peuvent être utilisés dès 2-3°C mais avec une action plus lente, une température minimale de 8°C leur est beaucoup plus favorable. Comme pour les sulfonilurées, l'utilisation d'adjuvants est très importante. Exemple de produits : Axial Pratic, Axéo, Alkera, Agdis 100, Fenova Super...

Plus l'on suppose que le désherbage des graminées sera difficile (forte infestation, risque de résistance...), plus l'on cherchera à associer ces deux types de produits et surtout augmenter la ou les doses de produit(s) commercial. Si l'on est en situation de résistance vis-à-vis des foliaires, on peut associer des sulfonilurées aux substances actives différentes.

\* **Fertilisation azotée** :

Les résultats des RSH 2020 viennent de tomber. Pas plus, pas moins d'azote que la « normale » mais toujours avec de gros écarts, de moins de 30 unités à plus de 100 unités disponibles pour 3 horizons. Avec une majorité de parcelles ayant un RSH de 40 à 60 unités d'azote disponible globalement rien ne presse en sol profond. Contrairement aux sols superficiels très différents visuellement (jaunissement). Au final, on sait que pour un premier apport de 40 N réalisé entre début février et mi-mars (ou avant le décolllement de l'épi), il n'y aura pas de différence sous réserve que l'apport bénéficie d'une pluviométrie conséquente.

Concernant la forme d'azote, ammo ou urée, les essais réalisés par la Chambre d'agriculture du Jura, en partenariat avec les GVA de la Plaine du Jura, n'ont jamais mis en évidence de différence d'efficacité au champ.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être apportée en au moins deux apports. Entre le 1<sup>er</sup> et le 15 février la dose d'azote totale apportée est plafonnée à 50 N. Entre le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> mars, la dose d'azote totale apportée est plafonnée à 80 N. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N.

## **ORGE D'HIVER**

Que ce soit du blé ou de l'orge d'hiver, le raisonnement ne diffère pas en ce qui concerne le désherbage. Priorité à ce dernier et non au premier apport d'azote. Par contre, les produits autorisés et efficaces sur graminées se limitent aux foliaires comme Axial Pratic, Axéo, Alkera, Fenova Super...Le risque d'échec est donc plus élevé sur orge que sur blé.

Pour l'azote, on retient généralement une stratégie en deux apports car la dose totale est généralement plus faible que sur blé. Soit un premier apport de 40-50 unités courant février et le solde au stade « épi 1 cm ». Un troisième apport de 40 unités peut être envisagé au stade 1-2 nœuds en cas de dose totale > 140-150 N. Attention cependant en cas de production d'orge brassicole, un risque de déclassement en cas de taux de protéines excessif n'est pas à exclure. Le pilotage (N-tester) est possible sous réserve de réaliser une zone sur-fertilisée.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.